



Rapport d'évaluation

Programme « Appui aux Initiatives »

3 février 2026





ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



ANALYSE + STRATÉGIE



BÂTIMENTS



MOBILITÉ



INDUSTRIE



ÉNERGIE



21 ans



65+
professionnel·le·s
dévoué·e·s



1000+
projets dans
35 provinces et états



ANALYSE + STRATÉGIE



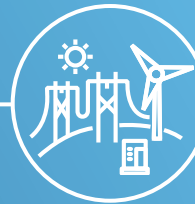
BÂTIMENTS



MOBILITÉ



INDUSTRIE



ÉNERGIE



Table des matières

1. Introduction

- 1.1 Description du programme
 - 1.2 Objectifs et portée de l'étude
-

2. Méthodologie

- 2.1 Activités d'évaluation
-

3. Résultats du programme

- 3.1 Aperçu de la participation
 - 3.2 Aperçu des économies brutes
 - 3.3 Informations complémentaires
-

4. Constats à partir des entrevues

- 4.1 Facteurs influençant la participation
 - 4.2 Processus de participation
 - 4.3 Niveau de satisfaction
 - 4.4 Promotion et notoriété du programme
 - 4.5 Opportunisme
 - 4.6 Autres constats
-

5. Conclusions & Recommandations

- 5.1 Conclusions: taux d'opportunisme révisés
 - 5.2 Conclusions: économies nettes révisées
 - 5.3 Recommandations principales
 - 5.4 Recommandations secondaires
-

1.1 Description du programme

Mesure cible

- Équipements efficaces non visés par d'autres programmes (p. ex. mécanique du bâtiment; procédés).

Base de référence

- Code national de l'énergie pour les bâtiments, intégrant les modifications du Québec; ou pratiques standards de l'industrie. La base de référence détaillée doit être établie et justifiée pour chaque projet.

Marché cible

- Toute la clientèle commerciale (tarif 1) d'Enbridge Gaz Québec (EGQ) dont la source de chauffage principale est le gaz naturel, incluant les bâtiments existants et les nouvelles constructions.

Aide financière

- En 2021 et 2022:
 - 2 000\$ pour une étude de faisabilité (volet étude)
 - 0,30\$/m³ de gaz naturel économisé jusqu'à un maximum de 20 000\$ et de 40% du surcoût (volet projet)
- En 2023 et 2024:
 - 2 500\$ pour une étude de faisabilité (volet étude)
 - 1,00\$/m³ de gaz naturel économisé jusqu'à un maximum de 75 000\$ et de 40% du surcoût (volet projet)

1.2 Objectifs et portée de l'étude

Objectifs de l'étude



Identifier les barrières à la participation, déterminer l'intérêt pour le programme



Évaluer la notoriété et la satisfaction des participants



Identifier des pistes d'amélioration



Collecter des informations permettant d'estimer le taux d'opportunisme des participants

Portée de l'étude

- Programme « Appui aux Initiatives », incluant:
 - Volet 1 « étude de faisabilité »
 - Volet 2 « projets sur mesure »
- Participants des années 2021 à 2024, inclusivement

2.1 Activités d'évaluation

Cinq entrevues semi-dirigées

- Considérant le **nombre limité** de participants (10 participants uniques, dont 3 avec deux dossiers) ainsi que le nombre limité de partenaires de marché actifs impliqués, une **approche de type « sondage »** visant des résultats quantitatifs statistiquement probants n'est **pas possible** (p. ex. pour le taux de satisfaction, d'opportunisme, etc.).
- Nous avons donc privilégié une **approche d'entrevues semi-dirigées qualitatives**. Pour ce faire, nous avons contacté neuf participants (tous sauf un*), trois entreprises de génie-conseil qui ont accompagné des participants du programme, et les administrateurs du programme. Toutes les personnes contactées ont été relancées un minimum de trois fois sur une période de trois semaines.
- Au total, nous avons réalisé **cinq entrevues** semi-dirigées (incl. participants, entreprises de génie-conseil et administrateurs) entre début novembre et début décembre 2025, dont une entrevue avec deux personnes. Sur 14 personnes contactées, toutes catégories confondues, cela donne un **taux de réponse globale de 36%**, que nous jugeons raisonnable pour un programme dont plusieurs projets datent d'il y a plusieurs années.
- Considérant le très faible nombre de répondants, nous ne pouvons divulguer la répartition exacte des entrevues par catégorie de répondant, afin de protéger la confidentialité de ces derniers. Néanmoins, nous pouvons confirmer que parmi les cinq entrevues, nous avons parlé à au moins: (a) un ou plus participants ayant réalisé une **étude**, (b) un ou plus participants ayant réalisé un **projet**, (c) une ou plus firmes de **génie-conseil** ayant accompagné des participants dans leur participation au programme, (d) un ou plus **administrateurs** de programme.
- Nous (Dunsky) avons réalisé les entrevues avec les entreprises de génie-conseil de marché et administrateurs. Les entrevues avec les participants ont été réalisées par la firme Ad hoc Recherche, qui nous a soumis les transcriptions intégrales.

Autres activités, et limitations

- Nous avons aussi (a) analysé les **résultats** de participation et d'économies, (b) lu la **documentation** du programme, (c) effectué certaines **recherches complémentaires** afin de valider ou nuancer certains points amenés par les répondants, (d) étudié de façon sommaire les paramètres des **programmes comparables** d'Énergir (Diagnostics et mise en œuvre efficaces - Études et Implantation), d'Hydro-Québec (Solutions Efficaces) et du Gouvernement du Québec (ÉcoPerformance).
- Étant donné qu'il manque de données afin d'émettre des conclusions quantitatives fermes, nous avons fait recours à notre **jugement professionnel**, informé par les données qualitatives recueillies, afin d'établir nos constats, conclusions, et recommandations. Considérant le faible taux de participation et l'obligation de néanmoins réaliser des évaluations de programme, cette approche, quoiqu'approximative, nous apparaît raisonnable et inéluctable dans les circonstances.

* Pour le participant exclu, il s'agissait d'EGQ même, qui a participé à son propre programme. La personne-contact est par ailleurs impliquée dans la gestion de cette évaluation côté EGQ.

3.1 Aperçu de la participation

Participation au programme

- Au cours de la période 2021 à 2024, il y a eu
 - **6 participants au volet étude de faisabilité**, contre 16 projetés, représentant 37,5 % des projections.
 - **7 participants au volet projets sur mesure**, contre 19 projetés, représentant 36,8 % des projections.
 - Considérant que trois participants ont soumis deux dossiers, il y a eu un total de 10 participants individuels au programme sur la période.
- Comme le montrent les tableaux ci-contre, la participation est demeurée **en deçà des projections** pour chaque année de chaque volet.
- Par ailleurs, cette participation **fluctue d'année en année**, ce qui est normal pour le petit territoire couvert par le distributeur.
- Néanmoins, la participation cumulative pour la période 2020-2024 représente une **progression nette** par rapport aux années précédentes, puisque le programme avait eu zéro participant au préalable, entre 2015 et 2020, comme le note le précédent rapport d'évaluation de ce programme ([Dunsky 2021](#)).

Volet ÉTUDE	2021	2022	2023	2024	Total
Nb de participants projeté	4	4	4	4	16
Résultat	0	1	3	2	6

Volet PROJETS	2021	2022	2023	2024	Total
Nb de participants projeté	5	5	3	6	19
Résultat	0	3	0	4	7

Note: la coloration rouge des cellules indique que le réel a été en deçà de la projection pour la période concernée.

3.2 Aperçu des économies brutes

Économies brutes du programme

- **Économies brutes totales:** Au cours de la période de 2021 à 2024, les économies brutes générées par le programme ont été en deçà des projections pour trois des quatre années (2021, 2023, 2024) et au-dessus pour une (2022). Au total, sur la période 2021-2024, les économies brutes atteintes représentent 44% des projections (210 179 réalisées vs 482 774 projetées). Toutes les économies du programme proviennent du volet « projet ».
- **Économies brutes par projet:** Les économies brutes prévues par projet étaient de 20 032 m³/projet en 2021-2022, et 31 384 m³/projet pour 2023-2024 (après le rehaussement de la subvention), pour une moyenne pondérée sur la période de 2021-2024 de 25 409 m³ prévus par projet.* Les économies réalisées et attribuables par participant étaient de 49 736 m³/projet en 2021-2022, et 15 243 m³/projet pour 2023-2024 (après le rehaussement de la subvention), pour une moyenne pondérée sur la période de 2021-2024 de 30 026 m³ prévus par projet. Cette moyenne est rehaussée par deux projets importants en 2022, le projet médian sur la période affichant plutôt des économies de 15 875 m³.
- **Facteurs expliquant les économies brutes atteintes:** Somme toute, le programme a donc à la fois eu moins de participants que prévu (voir diapositive précédente) et la majorité des projets (4/7) constituaient des projets de plus petite envergure que la moyenne prévue par les projections. Néanmoins, ce dernier point a été compensé par deux projets majeurs en 2022, qui ont contribué à rehausser les économies moyennes par projet, relativement à la médiane.
- **Tendance à la suite du rehaussement de la subvention:** le rehaussement de la subvention à partir de 2023 va de pair avec une légère hausse de la participation (4 en 2023-2024 versus 3 en 2021-2022, voir diapositive précédente), mais cette hausse ne s'est pas traduite par des économies plus élevées, que ce soit en absolu ou par projet. Néanmoins, il n'est pas à ce stade possible d'en tirer des conclusions directes sur l'effet de la subvention, vu la variabilité inhérente des rares projets sur un petit territoire.

Le tableau ci-dessous indique aussi les économies nettes issues des dossiers de fermeture d'EGQ, pré-évaluation. Les économies nettes *révisées*, tenant compte des taux d'opportunité révisés, sont présentées à la section 5 de ce rapport.

Économies - Volet PROJETS (m ³)	2021*	2022*	2023	2024	Total
Prévues (brutes)	100 158	100 158	94 152	188 304	425 056
Réalisées et attribuables (brut)	0	149 207	0	60 972	210 179
Prévues (nettes) - avant l'évaluation	74 541	74 541	70,614	141 228	318 792
Réalisées et attribuables (net) - avant l'évaluation	0	145 238	0	45 729	190 967
Taux d'opportunité théorique appliqué (TOTA)	25%	25%	25%	25%	25%
Taux d'opportunité effectif moyen (TOEM)	n/a	3%**	n/a	25%	9%**

Sources: PGEÉ 2023-2024, et dossier de fermeture 2024 EGQ. * Pour 2021 et 2022, les économies prévues incluent celles pour le volet « optimisation énergétique » (28 859/an prévues brutes, 21 067/an prévues nettes, pour 2021 et 2022). Ce volet n'a eu aucun participant, et n'existe plus comme volet indépendant depuis 2023. ** Les TOEM 2022 et totaux sont plus bas, car certains projets dépassent la limite d'économies finançables par la subvention - voir page suivante.

3.2 Aperçu des économies brutes

Note méthodologique

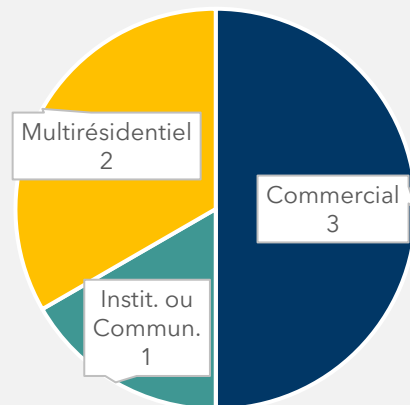
- Il faut distinguer cinq niveaux d'économies mentionnés dans la documentation d'EGQ, notamment dans les dossiers de fermeture.
 - **Économies brutes soumises:** économies soumises par le participant pour son projet, sur base de l'étude/la simulation qui accompagne le dossier
 - **Économies brutes révisées:** économies « acceptées » par l'administrateur à la suite de la révision du projet par une tierce partie.
 - **Économies brutes révisées attribuables:** part des économies brutes révisées couverte par la subvention, et donc « attribuable » au programme, dont EGQ peut se créditer. En 2021-2022, ces maximas correspondent à 66 667 m³ (subvention maximale de 20 000 \$ à 0,3 \$/m³). En 2023-2024, ce montant correspond à 75 000 m³ (max 75 000\$ à 1 \$/m³). Conséquemment, les économies attribuables sont égales au moindre des économies brutes révisées, et de ces maximas. *Concrètement, ceci n'impacte que les « grands » projets dont les économies dépassent ces maximas.*
 - **Économies nettes révisées:** économies brutes révisées ajustées avec le taux d'opportunité.
 - **Économies nettes révisées attribuables:** même logique que pour les économies brutes révisées attribuables, soit un maximum de 66 667 m³ en 2021-2022 et de 75 000 m³ en 2023-2024.
- Considérant cette façon de calculer, il est possible, pour les projets de grande envergure (économies brutes révisées de >90 000 m³ en 2021-2022 ou >100 000 m³ en 2023-2024) que les **économies nettes révisées attribuables soient égales aux économies brutes révisées attribuables**. Dans ce cas, on peut distinguer entre deux taux d'opportunité:
 - **Le taux d'opportunité théorique appliqué (TOTA)**, indiqué dans les paramètres du cas type du programme afin de calculer les économies nettes révisées à partir des économies brutes révisées.
 - **Le taux d'opportunité effectif moyen (TOEM)**, soit celui résultant d'une comparaison entre les économies brutes révisées attribuables et les économies nettes révisées attribuables. Le TOEM sera toujours égal ou inférieur au TOTA, et pour les grands projets susmentionnés, il peut être nul. Ceci, puisque l'effet de l'opportunité a, en quelque sorte, déjà été appliqué aux économies « excédentaires » que la subvention ne couvre pas, et qui ne sont donc de toute façon pas attribuables au programme.
- Dans le cas du programme Appuis d'EGQ en 2021-2024, **deux grands projets en 2022 sont dans la situation susmentionnée** (économies brutes révisées de > 90 000 m³, donc économies révisées attribuables brutes et nettes égales à 66 667 m³, donc TOEM de 0 %). Ceci explique que le TOEM 2022 (et le TOEM total, qui en est affecté) soit inférieur au TOTA de 25% spécifié par le PGEÉ pour le cas type.

3.3 Informations complémentaires

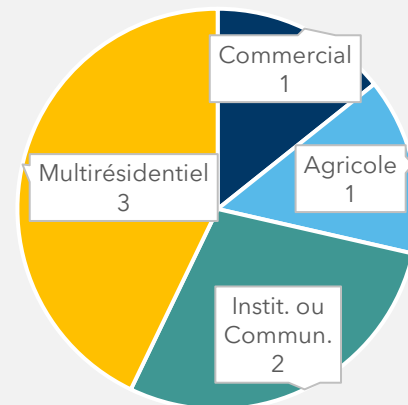
Répartition des participants par type de bâtiment

Les **bâtiments multirésidentiels** constituent la catégorie la **plus représentée** parmi les participants au programme (deux études, trois projets), suivis des bâtiments commerciaux, des bâtiments institutionnels/communautaires et des bâtiments agricoles.

Participants par secteur, volet « étude »



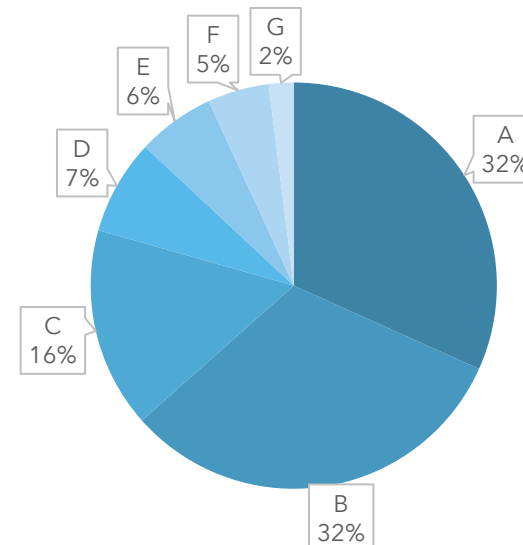
Participants par secteur, volet « projet »



Répartition des économies par projet

À eux seuls, **2 projets représentent plus de la moitié des économies brutes du programme** et 3 projets représentent plus des trois quarts.

Répartition des économies brutes entre les sept projets du volet projet, 2021-2024
(les lettres représentent les sept projets)



4.1. Constats sur les facteurs influençant la participation (1/2)

Contexte: Comme indiqué précédemment, la participation aux deux volets du programme a (a) été en deçà des projections, (b) été plus élevée en 2022-2024 qu'en 2015-2021, lorsqu'il n'y avait eu aucune participation, et (c) atteint un « record » en 2024 avec 6 dossiers, tous volets confondus. Au niveau individuel des clients, divers facteurs peuvent influencer sur la participation (existence d'un projet immobilier, taille, segment, culture d'entreprise, expertise, etc.). Ici, nous nous penchons sur les **facteurs structurels et contextuels** qui ont pu affecter la participation sur la période 2021-2024, en distinguant ceux liés au contexte global (dont EGQ n'a pas l'influence) de ceux liés au programme. Les facteurs présentés se basent sur les perspectives partagées par les répondants, que nous avons ensuite validées (ou nuancées) selon les données de programme et de marché disponibles. Ils sont présentés de manière qualitative, les données étant trop limitées pour y associer un impact quantifié sur la participation.

Facteurs liés au contexte global - susceptibles d'avoir influé sur la participation d'une façon **négative**

- **Activité de construction:** la grande majorité des projets appuyés par le programme étant des nouvelles constructions, le degré d'activité économique dans ce secteur a un impact important sur la participation au programme. Entre 2021 et 2024, cette activité a été exposée à des influences diverses et contradictoires telles que la croissance de la population, la pandémie, la politique municipale (p. ex., taxe sur les stationnements) et l'inflation. Ces influences ont rendu l'activité de construction plus variable et plus difficile à prédire qu'habituellement. Ceci, dans un contexte où l'activité est déjà assez variable vu la petite taille du territoire desservi par EGQ.
- **Délais de construction:** quand bien même un projet existe, les délais de livraison ont été incertains dans les dernières années en raison notamment de la pandémie, mais aussi de délais associés à l'obtention de certains permis de construction ou aux chaînes d'approvisionnement pour certains équipements. Il en résulte que certains projets prévus n'ont pas été réalisés au cours de la période couverte par cette évaluation. Ce facteur impacte principalement le volet projet et moins le volet étude.
- **Pandémie:** voir les points précédents pour l'impact de la pandémie et ses effets associés sur les modes de vie, l'inflation, et les chaînes d'approvisionnement.
- **Électrification des bâtiments:** les tendances d'électrification des bâtiments influencent naturellement la participation aux programmes d'EGQ, et plusieurs politiques contribuant à cette tendance ont été déployées ou accentuées pendant la période 2021-2024 (p. ex., cibles de décarbonation provinciales, biénergie, efforts de certaines municipalités québécoises pour interdire le gaz dans les nouvelles constructions, [incluant sur le territoire d'EGQ](#)). Ces tendances ont néanmoins été quelque peu contrecarrées par d'autres tendances (p. ex., souci pour la pointe d'Hydro-Québec, retrait par le gouvernement provincial du pouvoir des municipalités d'interdire le gaz). Pour l'instant, au niveau du secteur commercial et institutionnel, les données de [Ressources Naturelles Canada](#) pour le Québec suggèrent que la part du gaz dans la consommation énergétique totale de ce segment est demeurée stable (à environ 31 %) au cours des 5 dernières années pour lesquelles des données sont disponibles (2018-2022). Des données plus détaillées pour le territoire desservi par EGQ, et plus particulièrement pour les nouvelles constructions s'y situant, ne nous sont pas disponibles. Somme toute, l'effet de cette variable sur la participation demeure donc incertain.
- **APH Select:** le programme APH Select de la SCHL est très présent sur le segment multirésidentiel depuis son lancement en 2022. Bien qu'il n'impose pas l'électrification, ses barèmes favorisent les technologies de chauffage efficaces, telles que les thermopompes, qui sont électriques. Ainsi, nous considérons comme plausible que le programme ait pu favoriser l'électrification dans ce segment et, par conséquent, ait pu diminuer la participation au programme d'EGQ, sans pouvoir quantifier l'effet. Nous retournons, par ailleurs, plus tard dans ce rapport, à un autre impact du programme APH Select : celui sur le taux d'opportunité du programme d'EGQ.

4.1. Constats sur les facteurs influençant la participation (2/2)

Facteurs liés au contexte global - susceptibles d'avoir impacté la participation d'une façon positive

- **Évolution de la composition du secteur de la construction:** un répondant a mentionné que les dernières années avaient été marquées par la présence accrue de promoteurs issus du reste du Québec (et non de Gatineau) sur le territoire d'EGQ. Selon ce même répondant, ces promoteurs démontrent un intérêt relativement plus élevé pour les mesures d'efficacité énergétique que certains des acteurs historiquement actifs à Gatineau, si bien que l'évolution de la composition du secteur pourrait avoir contribué à stimuler la participation au programme. *Cette observation nous semble plausible et concorde avec certaines tendances que nous observons par ailleurs parmi les firmes de génie de la région de Montréal, dont nous constatons que certaines ont en effet été actives dans le programme d'EGQ. Toutefois, nous n'avons pas formellement validé l'évolution de la composition du secteur ni l'intérêt des divers promoteurs pour l'efficacité énergétique.*

Facteurs liés au programme - susceptibles d'avoir impacté la participation d'une façon positive

- **Habitude graduelle au programme:** la participation accrue des dernières années (versus l'absence avant 2021) pourrait avoir un effet autorenforçant, étant donné que chaque participation rend les acteurs (clients, firmes de génie) plus habitués au programme. Cet effet pourrait avoir été limité entre 2021 et 2024, mais pourrait prendre de l'importance au cours des prochaines années.
- **Efforts d'EGQ pour diffuser le programme:** selon EGQ même, EGQ a commencé à publier plus proactivement l'existence du programme à partir de 2023. Cela pourrait en partie expliquer la participation accrue au volet étude à partir de cette même année (par rapport à 2022, mais surtout par rapport à 2015-2021), bien que d'autres facteurs aient pu entrer en jeu également.
- **Rehaussement des subventions:** selon plusieurs répondants, le rehaussement en 2023 des subventions pour le volet projet (de 0,3 \$/m³ et max. 20 000 \$ à 1 \$/m³ et max. 75 000 \$) a contribué à rendre le programme nettement plus intéressant pour d'éventuels participants. En comparaison, les retours des répondants suggèrent que l'augmentation en cette même année de la subvention du volet étude (de 2 000 \$ à 2 500 \$) n'a eu qu'un effet limité, et sous-jacent, selon un répondant, aux efforts accrus de diffusion pour ce volet (voir le point précédent).

Facteurs liés au programme - susceptibles d'avoir impacté la participation d'une façon négative

- Aucun facteur de ce type n'a été retenu, étant donné que nous ne considérons ici que les changements survenus pendant 2021-2024. Les caractéristiques générales du programme, qui exercent bien sûr une influence sur la participation, sont discutées dans les pages suivantes.

4.2. Constats sur le processus de participation (1/2)

Ce qui fonctionne bien

- **Facilité:** le programme est jugé relativement simple et clair (p. ex., pas de convention d'aide financière élaborée à signer, comme c'est le cas pour ÉcoPerformance).
- **Réactivité:** EGQ est perçu comme répondant relativement rapidement aux questions, et les délais de traitement sont jugés raisonnables ou n'ont pas été soulevés comme enjeux.
- **Flexibilité:** deux répondants ont souligné leur appréciation du fait que le programme offre une certaine flexibilité quant à l'échéancier de soumission de demandes: bien que la demande de préadmission soit obligatoire avant le début des travaux, la demande de participation complète peut être reçue après l'installation, jusqu'à 90 jours après la préadmission, sans quoi elle ne sera plus garantie disponible (source: [site EGQ](#)). En comparaison, d'autres programmes tels qu'ÉcoPerformance exigent que la demande complète soit approuvée avant le début des travaux. La distinction faite par EGQ entre la préadmission et la demande complète apparaît donc pertinente et contribue à lever une barrière à la participation. En effet, une fois la préadmission obtenue, les participants peuvent se concentrer sur la réalisation des travaux, sans craindre qu'un délai de traitement de la demande complète par EGQ ne ralentisse le chantier ou les commandes d'équipement.
- **Soutien:** EGQ offre un soutien flexible (p. ex. appels, explications) à la préparation des demandes en particulier aux petites ou nouvelles structures, qui ont moins d'expérience et ne sont pas toujours accompagnées par une firme de génie-conseil établie. EGQ offre également certains guides et formations à propos du programme, par exemple pour les syndicats ou les firmes de génie. Ces divers soutiens contribuent à faciliter la participation.
- **Connaissance du territoire et du contexte:** considérant la taille limitée du territoire desservi, EGQ et sa clientèle se connaissent relativement bien, ce qui facilite les interactions et la compréhension des réalités mutuelles.

Ils/elles ont dit...

« Comme je te dis c'est assez simple ... C'est parfait comme tel. »

« Le formulaire est assez simple, les infos demandées sont claires. »

« Vite comme ça je n'ai pas d'idée [d'améliorations], mais je dirais que non, là ça fonctionne. »

4.2. Constats sur le processus de participation (2/2)

Ce qui pourrait être amélioré

- **Implication des firmes de génie-conseil dans le suivi du dossier:** un répondant a soulevé qu'après la transmission des documents à EGQ (souvent par les firmes de génie-conseil, au nom des clients), le retour d'EGQ allait parfois uniquement au client, sans tenir les firmes de génie-conseil informées. Cela peut entraîner des délais si le client tarde ou oublie de faire parvenir certains éléments pertinents à la firme de génie-conseil qui l'accompagne. Le répondant suggérerait donc de garder les firmes copiées sur les échanges subséquents, comme c'est le cas, par exemple, pour le programme OSE d'Hydro-Québec.
- **Clarification des codes de référence recommandés et admissibles:** un répondant a soulevé que le [Guide du Participant d'EGQ](#) laisse une certaine ambiguïté sur les codes de référence admissibles, de trois façons.
 - Premièrement, le guide indique (p.3) que pour qu'un bâtiment neuf soit admissible il faut « *Accroître l'efficacité énergétique du nouveau bâtiment d'au moins 25 % par rapport aux normes du code modèle national de l'énergie* ». Cette mention pourrait faire croire au CNEB. Cependant, ce code a une portée fédérale, alors qu'au Québec il est d'usage à faire référence au code provincial Chapitre I.1 (aussi appelé CNEB2020 modifié Québec). Malgré la ressemblance des deux noms, les requis ne sont pas les mêmes.
 - Deuxièmement, que le code soit fédéral ou québécois, la version exacte n'est pas précisée, ce qui serait aidant.
 - Troisièmement, le guide ne mentionne pas qu'en pratique EGQ semble aussi accepter les simulations ASHRAE90.1-2010 annexe G, une norme fréquemment utilisée pour les certifications (LEED ou autres).

Suggestions des répondants que nous écartons

- **Pertinence de la contre-vérification:** un répondant a exprimé son questionnement sur l'utilité (en temps et en argent) de faire contre-vérifier par une deuxième firme de génie les calculs des dossiers soumis par les participants, vu que ces dossiers sont (pour la plupart) déjà préparés et signés par des ingénieurs. Néanmoins, les données qui nous sont disponibles indiquent que ces contre-vérifications ont régulièrement permis d'identifier des lacunes dans les analyses des impacts énergétiques des projets et ont ainsi mené à des révisions (à la hausse ou baisse) des économies. Nous jugeons donc la vérification pertinente.

4.3. Constats sur le niveau de satisfaction

Niveau de satisfaction - programme dans son ensemble

- Les répondants sont **généralement satisfaits** du programme et de leur participation. Ceux qui ont participé il y a plusieurs années se rappellent moins leur expérience détaillée, mais en concluent qu'elle devait être acceptable, car une mauvaise expérience leur serait autrement restée en mémoire.

Niveau de satisfaction - montant de la subvention

- Volet Étude: les répondants estiment généralement que le montant pour le volet étude est **faible**, et ce, même à la suite du rehaussement de 2 000 \$ à 2 500 \$ en 2023. Ils soulignent notamment:
 - Que le montant est faible et a donc peu d'impact pour la plupart des projets, hormis les plus petits. *De fait, selon notre jugement professionnel, une étude avec simulation aurait, pendant la période, coûté entre 20 000 et 30 000 \$, à moins d'être un cas extrêmement simple (analyse Excel).*
 - Qu'Énergir offre bien plus (jusqu'à 50 000 \$) et avec une structure qui s'adapte mieux au coût réel de l'étude, puisque la subvention est relative aux coûts (max. 50 %).
- Volet Projet: les répondants estiment généralement que le montant du volet projet de 1 \$/m³ est **adéquat**, notamment par rapport au 0,30 c/m³ avant 2023 que plusieurs répondants estiment explicitement avoir été trop bas.

Ils/elles ont dit...

Étude: « Comparée à la subvention, cette étude était beaucoup plus chère que ça, fait que ça reste minime dans le total du projet, mais écoute, c'est une subvention, c'est toujours agréable. »

Projet pré-2023: « Le montant [offert par le programme] n'est pas suffisant à mon avis. »

Projet post-2023: « Vu que le montant est plus intéressant [qu'avant 2023], on le propose plus à nos clients. »

4.4. Constats sur la promotion et notoriété du programme

Activités de promotion/diffusion du programme en 2021-2024

- Le programme était présent sur le site web d'EGQ.
- L'équipe d'EGQ a entrepris ponctuellement du démarchage proactif auprès de certains acteurs (p. ex. commissions scolaires, CIUSSS, cabinets de génie-conseil, syndicats de bâtiment) afin d'accroître la notoriété du programme, et ce, de façon accrue depuis 2023. Elle a aussi offert certaines formations sur demande.
- EGQ a participé à certains salons, mais les a jugés moins utiles que le démarchage proactif et ciblé (voir point précédent) pour diffuser ce type de programme.

Notoriété du programme parmi les groupes visés

- La notoriété auprès de la clientèle finale visée est **faible**, selon les répondants. Les clients finaux connaissent rarement le programme avant d'y participer, et s'en remettent à leurs firmes partenaires de génie-conseil pour identifier les diverses subventions disponibles, dont celle-ci. *En ce sens, la faible notoriété n'apparaît pas fondamentalement comme une grande barrière à la participation, mais plutôt comme une conséquence de la division du travail dans le domaine de la construction.*
- La notoriété parmi les firmes de génie est **variable**. Les firmes bien établies connaissent le programme, mais la connaissance du programme peut varier même au sein de ces firmes, et les nouvelles firmes doivent parfois faire leurs propres recherches pour s'en informer.
 - Un répondant souligne que la mention des programmes d'Énergir dans le logiciel OSE d'Hydro-Québec amène certaines firmes à s'informer sur l'existence de subventions équivalentes de la part d'EGQ.

Ils/elles ont dit...

« Honnêtement, je ne pourrais pas te dire en détail, ça consiste en quoi le programme, c'est vraiment, eux [les firmes de génie] qui remplissent tout le dossier. »

« Les subventions d'Hydro et les subventions de Gazifère, Enbridge, ça vient tout des ingénieurs... c'est les ingénieurs qui le savaient, ce n'était pas nous. »

4.5 Constats sur l'opportunisme (1/3)

Opportunisme - volet projet

- Tous les participants consultés ont indiqué que l'existence et la participation au programme ont eu **très peu ou aucun impact** sur leur décision d'installer des mesures d'efficacité énergétique (échancier, quantité, qualité), suggérant un **opportunisme élevé** chez ces participants.
- Ce constat ne peut directement être extrapolé à un taux d'opportunisme général, pour deux raisons: (a) le faible nombre d'entrevues, qui peuvent ne pas être représentatives d'autres clients d'EGQ, et (b) le fait que certains* des répondants ont participé avant le rehaussement des aides financières à partir de 2023, les aides plus faibles de l'époque pouvant avoir mené à un opportunisme plus élevé.
- Néanmoins, le contexte de programme et de marché, tel qu'indiqué par les répondants et validé par l'évaluateur, suggère un **risque d'opportunisme particulièrement élevé pour trois types de projets**: les grands/très grands projets, les projets avant 2023 et les projets multirésidentiels.
- Les constats par type de projet sont présentés dans le tableau de la page suivante.

Ils/elles ont dit...

« Les travaux auraient été faits même sans l'appui du programme. L'Influence de l'aide sur la décision? Aucune manière... Dans les faits, le programme Appui n'a pas eu d'impact. »

« C'est sûr que [la subvention d'EGQ] c'est tant mieux, mais ce n'était pas un facteur clé de dire, on y va, on n'y va pas [avec les mesures]. »

« La seule chose, c'est que probablement qu'on l'aurait fait de toute façon, car les équipements nécessaires nous permettaient justement d'avoir l'appui d'autres programmes... c'était plus pour répondre aux critères de points pour le programme SCHL »

« Certains clients pourraient viser des paliers de APH select, donc ils feraient la mesure d'efficacité énergétique, qu'on aille, ou pas, avec le programme de subvention d'EGQ »

* Nous ne pouvons indiquer exactement combien afin de ne pas compromettre la confidentialité des répondants.

4.5 Constats sur l'opportunisme (2/3)

Types de projets / clients	Taux d'Opport.	Justification*
Grands/très grands	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> Malgré le 1\$/m³, jugé adéquat et compétitif, les autres paramètres limitant la subvention (max. 75 000\$, max. 40% du surcoût), limite l'impact du programme sur le montage financier de grands projets et donc son impact sur les décisions de mesures installées. Par ailleurs, ces projets font souvent des demandes de subvention à d'autres programmes, tels qu'ÉcoPerformance ou Hydro-Québec (dont certaines mesures peuvent aussi indirectement générer des efficacités de gaz). Ces programmes offrent des subventions plus généreuses (incluant pour les études, qui peuvent couvrir toutes énergies et peuvent alors être resoumises sans grands changements à EGQ), et ont donc probablement plus d'influence sur les décisions des participants.
Avant 2023	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> La subvention plus basse avant 2023 (0,30 \$/m³, max. 20 000 \$) limitait l'impact du programme sur les décisions, a fortiori dans les grands/très grands projets.
Multirésidentiel	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> Le programme APH Select de la SCHL offre depuis 2021 un fort incitatif à réaliser des mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments multirésidentiels neufs et existants. Plusieurs répondants ont soulevé l'importante pénétration d'APH Select dans ce segment, et le fait qu'il est souvent la motivation principale pour l'efficacité (voir page précédente). <i>Note: ceci ne s'applique pas au volet « étude », car les études pour APH Select sont différentes de celles requises pour EGQ.</i> <i>Note: une légère révision des critères d'APH Select en juin 2024 diminue un peu son appui à l'efficacité énergétique. Nous ne pouvons formellement évaluer l'impact de cela, mais les répondants consultés continuent à considérer le programme attrayant.</i>
Institutions/entreprises avec cibles climatiques	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> De nombreuses institutions publiques (municipalités, universités, santé, autre) ainsi que certaines entreprises possèdent des cibles climatiques, signifiant qu'elles s'engagent d'ores et déjà à entreprendre des mesures d'efficacité ou décarbonation, ce qui pourrait augmenter le risque d'opportunisme. Néanmoins, on ne peut automatiquement conclure à un taux élevé d'opportunisme, puisque (a) ces engagements auraient pu se faire en considérant l'existence de programmes de subventions et (b) l'existence de programmes pourrait influencer l'échéancier, le type, ou la quantité de mesures.
Autre commercial	Standard	<ul style="list-style-type: none"> Les subventions sont susceptibles d'influencer les décisions de ces entités.
Petits	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Les subventions, la sensibilisation et l'appui d'EGQ sont susceptibles d'avoir un impact plus important dans de petits projets.

* Ces « justifications » prennent pour point de départ les perspectives partagées par les répondants, que nous avons ensuite validées (ou nuancées) selon les données de programme et marché disponibles. Par ailleurs, elles concernent principalement le volet « projet », bien qu'un certain opportunisme pour ce volet puisse se répercuter sur celui pour le volet « étude ».

4.5 Constats sur l'opportunisme (3/3)

Opportunisme - volet étude

- Tous les participants consultés ont indiqué que l'existence et la participation au programme a eu **très peu ou aucun impact** sur leur décision de réaliser une étude, suggérant un **opportunisme élevé** pour ces participants.
- Ce constat ne peut directement être extrapolé à un taux d'opportunisme général, étant donné le faible nombre d'entrevues, qui peuvent ne pas être représentatives d'autres clients d'EGQ.
- Néanmoins, le contexte de programme et de marché, tel qu'indiqué par les répondants et validé par l'évaluateur, suggère un **risque d'opportunisme élevé** pour les études de façon **générale**, pour les raisons suivantes.
 - **Faible montant de la subvention:** comme indiqué [précédemment](#), les répondants estiment le montant faible, et ce, même à la suite du rehaussement du montant en 2023. Étant un montant fixe (vs un % chez Énergir, HQ et ÉcoPerformance), la subvention d'EGQ pour les études devient rapidement marginale pour tout sauf les plus petits projets.
 - **Cumul avec autres programmes:** d'autres programmes financent des études/simulations, et selon les répondants, celles-ci peuvent fréquemment être réutilisées pour EGQ avec peu de modifications. Un répondant cite notamment le cas des études Hydro-Québec, subventionnées par [HQ](#) à hauteur de jusqu'à 100% des coûts (sous conditions) jusqu'à un maximum de 50,000\$. Il est probable qu'en cas de cumul de la subvention d'HQ et d'EGQ pour une étude, la participation au programme d'EGQ soit opportuniste. ([ÉcoPerformance](#) offre également une option: 50% des coûts, jusqu'à 75,000\$).
 - **Nombreuses études sans subventions:** 5/7 projets subventionnés au volet « projet » en 2021-2024 n'ont pas été subventionnés au volet « étude », malgré le fait qu'une étude a forcément été réalisée pour être admissible. Cela suggère que de nombreux participants réalisent les études sans même demander une subvention (voire sans connaître l'existence du volet « étude »), le seul fait d'obtenir l'accès au volet « projet » étant une motivation suffisante. Par extension, cela suggère que le taux d'opportunisme parmi ceux qui demandent la subvention « étude » pourrait être élevé.

Ils/elles ont dit...

« L'étude aurait été faite même sans l'appui du programme... On aurait fait l'étude exactement de la même façon. »

« Versus la subvention, cette étude était beaucoup plus chère que ça, fait que ça reste minime dans le total du projet, mais écoute, c'est une subvention, c'est toujours agréable. »

« 50% du temps je dirai que c'est exactement la même étude pour EGQ que pour HQ, c'est une étude globale toutes solutions toutes énergies. Il faut juste changer l'entête. »

4.6 Autres constats (divers)

Autres constats

- **Liens projets <-> études:** 5 des 7 projets appuyés en 2021-2024 n'ont pas reçu d'aide d'EGQ pour leurs études (ni en 2021-2024 ni même avant, puisqu'il n'y a pas eu de participants au programme en 2015-2020). À l'inverse, 4 des 6 études appuyées en 2021-2024 n'ont pas reçu d'aide d'EGQ pour leur projet pendant cette même période, mais il est attendu pour l'intégralité de ces cas que le projet se réalise, avec subvention, en 2025/2026.
- **Calculateurs:** vers la fin de la période couverte par l'évaluation (2024), EGQ a lancé deux calculateurs afin de faciliter la participation au programme pour certaines mesures-types, sans passer par une étude de faisabilité/simulation, tel que permis par la Régie ([D-2023-055](#), par. 306 et suivant). Les deux calculateurs sont destinés à « Purgeur à vapeur » et à « Unité de toit à condensation ». Considérant que la mise en place de ces calculateurs tombe à la toute fin de la période couverte par l'évaluation, nous notons simplement qu'EGQ estimait un impact limité des calculateurs fin 2025: le premier, puisque le segment de marché visé (institutions de santé) a modifié ses priorités d'investissement, et le second puisque la technologie privilégiée par le marché semble avoir évolué. Bien que les calculateurs demeurent une option intéressante à explorer pour faciliter et stimuler les économies d'énergie, cette expérience indique aussi la complexité de développer des mesures-types pour un marché en mouvement, et pour un petit territoire où les changements de comportement des acteurs individuels peuvent avoir un impact marqué.
- **Cumul avec d'autres programmes:** selon les répondants, le cumul des subventions d'EGQ avec celles d'ÉcoPerformance est relativement rare hormis pour les plus grands projets, vu la complexité dudit programme. Le cumul avec « Solutions Efficaces » d'Hydro-Québec est plus fréquent, quoique pour des mesures électriques distinctes. Cela dit, les « études » financées par les deux programmes peuvent se ressembler, et certaines mesures électriques peuvent sous certaines conditions générer des économies de gaz. Finalement, le cumul avec APH Select pour les bâtiments multirésidentiels a déjà été abordé dans les pages précédentes de ce rapport.
- **Performance réelle vs prévue:** le seul répondant qui a pu commenter sur l'utilisation continue des équipements subventionnés a confirmé que ceux-ci continuaient à opérer sans problèmes après plusieurs années, et qu'aucune modification significative des usages du bâtiment n'avait eu lieu (ce qui aurait pu avoir un impact sur les économies d'énergies réelles, par rapport à ce qui avait été prévu lors de l'approbation de la subvention).

Ils/elles ont dit...

« On voit rarement ÉcoPerformance et EGQ sur un même projet, ÉcoPerformance est plus complexe, plus généreux, plus pour les gros consommateurs. »

« Rare de voir une mention d'ÉcoPerformance dans les projets de la clientèle. »

« 50% du temps, je dirai que c'est exactement la même étude pour EGQ que pour HQ, c'est une étude globale toutes solutions et toutes énergies. Il faut juste changer l'entête. »

5.1 Conclusions: Taux d'opportunité révisés du programme

Type de projet	Taux révisé - Rétroactif	Taux révisé - Prospectif
Projet Multirésidentiel	70% pour 2021-2024, au lieu de 25%* Considérant l'influence prépondérante, selon les répondants, d'APH Select de la SCHL, qui a été lancé le 7 mars 2022. <i>Exception: les projets qui ont soumis une préqualification pour les mêmes mesures avant cette date demeurent à 25%.</i>	50% dès 2025, au lieu de 25% Considérant l'existence continue du programme APH Select, mais aussi certaines modifications y ayant été apportées en juin 2024, réduisant quelque peu son appui aux mesures d'efficacité énergétique.
Grands projets**	90% pour 2021-2022, au lieu de 25% Considérant la faible subvention de l'époque (0,3 \$/m ³ , max 20 000 \$) et son influence à fortiori très faible sur les grands projets (> 150 000 m ³).	25% dès 2023, inchangé Considérant le rehaussement de la subvention à 1\$/m ³ en 2023, et du maximum à 75,000\$. Voir aussi justification pour « autres projets » ci-dessous.
Autres Projets	25% , inchangé Malgré des risques d'opportunité différenciés pour divers autres segments (discutés ici), nous proposons de maintenir le taux d'opportunité pour tout autre projet à 25%, pour trois raisons: (1) les données pour d'autres segments sont moins claires et unidirectionnelles que pour les segments révisés ci-dessus; (2) nous privilégions maintenir une certaine simplicité pour ce programme de somme toute petite taille; (3) les économies nettes de futurs grands projets seront de toute façon limitées indirectement considérant le maximum des économies financières (75,000 m ³ par projet aujourd'hui).	
Volet études	42,5% dès 2021, au lieu de 13%* Nous avons estimé ce taux sur la base de la moyenne pondérée suivante: <ul style="list-style-type: none"> • 50% des projets participants soumettent aussi une étude à un autre programme (HQ ou ÉcoPerformance) x 80% d'opportunité dans ce cas, car les autres programmes sont plus généreux et il est peu probable que la subvention d'EGQ influence la décision de réaliser une étude • 50% des projets ne soumettent une étude qu'à EGQ x 5% d'opportunité dans ce cas, car peu de participants réaliseraient des études en l'absence de tout programme de subvention Ces paramètres sont basés sur notre jugement professionnel, selon les données recueillies. À noter, aucune économie n'ayant été attribuée en 2021-2024 pour ce volet, il n'y a pas d'impact rétroactif sur les économies nettes.	

Et Énergir?

Les taux d'opportunité appliqués par Énergir à son programme correspondant « Études et implantation » sont, selon son dernier [PGEE 2024-2026](#) (pp.43-53):

- Études: 3-5% selon segment
- Implantation: 14-18% selon segment

Ces taux sont directement issus de la plus récente évaluation du programme d'Énergir, voir [Econoler 2022](#), pp.50-51.

Cependant, deux facteurs expliquent que les taux appliqués par Énergir soient nettement plus bas que ceux que nous proposons ici:

- L'évaluation susnommée date de 2022 et couvre les années 2018-2021, avant le lancement d'APH Select, dont l'effet sur le marché du multirésidentiel n'a donc pas été considéré.
- Énergir offre (depuis 2019 et jusqu'à aujourd'hui) des subventions nettement plus généreuses qu'EGQ: 50% du coût d'une étude jusqu'à 50 000 \$, et 1 \$/m³ jusqu'à max. 50% des coûts admissibles et max. 1 M\$ pour un projet. (source: [Énergir pour 2025](#), [Econoler 2022](#) pour 2019).

*Selon le taux indiqué au PGEE pour les volets projets (sans différenciation entre les types de projets) et études, respectivement.

** Définis comme >150 000 m³ d'économies reconnues, soit plus du double du maximum de m³ subventionnables par le programme à cette époque (66 666 m³). Rendu à un tel volume, il est probable que la subvention d'EGQ ait eu un effet limité sur la décision de mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique.

5.2 Conclusions: Économies nettes **révisées** du programme

Économies nettes révisées attribuables

Volet PROJETS	2021*	2022*	2023	2024	Total
Économies brutes					
Prévues	100 158	100 158	94 152	188 304	425 056
Réalisées et attribuables	0	149 207	0	60 972	210 179
Économies nettes - d'origines					
Prévues	74 541	74 541	70 614	141 228	318 792
Réalisées et attribuables	0	145 238	0	45 729	190 967
Taux d'opportunité effectif moyen	n/a	3%	n/a	25%	9%
Économies nettes - révisées					
Prévues			Non-calculable*		
Réalisées et attribuables	0	68 161	0	38 021	106 182
Taux d'opportunité effectif moyen	n/a	54%	n/a	38%	49%
Différence économies nettes - révisées vs avant cette évaluation					
Baisse en m ³	0	-77 077	0	-7 708	-84 785
Baisse en %	0%	-53%	0%	-17%	-44%

* Pour 2021 et 2022, les économies prévues incluent celles pour le volet « optimisation énergétique » (28 859/an prévues brutes, 21 067/an prévues nettes, pour 2021 et 2022). Ce volet n'a eu aucun participant, et n'existe plus comme volet indépendant depuis 2023. ** Les économies nettes prévues révisées sont non-calculables, puisque les prévisions ne différencient pas entre les projets multirésidentiels et les autres, aux taux d'opportunité désormais distincts.

5.2 Conclusions: Économies nettes **révisées** du programme

Détail pour les sept participants du volet « projet » en 2021-2024

# Projet	Année	Type de projet	Taux d'opportunité origine (%)	Taux d'opportunité révisé (%)	Écon. totales (m ³)	Écon. brutes (m ³) attribuables	Écon. nettes attribuables d'origine (m ³)	Écon. nettes attribuables révisées (m ³)
1	2022	Grand	25%	90%	270 289	66 667*	66 667*	27 029
2	2022	Multirés.	25%	25% (inchangé)**	15 875	15 875	11 906	11 906 (inchangé)
3	2022	Grand	25%	90%	292 255	66 667*	66 667*	29 226
4	2024	Multirés.	25%	70%	12 971	12 971	9 728	3 891
5	2024	Autre	25%	25% (inchangé)	10 297	10 297	7 723	7 723 (inchangé)
6	2024	Autre	25%	25% (inchangé)	33 543	33 543	25 157	25 157 (inchangé)
7	2024	Multirés.	25%	70%	4 167	4 167	3 125	1 250

* Voir la [note méthodologique ici](#) qui explique la différence entre les économies totales et les économies brutes attribuables, ainsi que pourquoi dans certains cas les économies brutes attribuables et les économies nettes attribuables sont identiques quand bien même l'opportunité n'est pas de 0%.

** Ce projet demeure au taux d'opportunité pré-évaluation (PGEÉ 2023-2024), puisqu'il avait soumis une préadmission à EGQ avant la date de lancement d'APH Select, pour les mêmes mesures qui ont finalement été adoptées. Il n'est donc pas sujet au taux d'opportunité révisé statué dans les pages précédentes de cette section.

5.3 Recommandations principales

Volet étude

- **Interdire le cumul des subventions pour les études.**
Raisonnement: afin d'éviter le risque d'opportunisme très élevé en cas de cumul, considérant que les autres programmes sont beaucoup plus généreux.
- **Fixer le montant accordé selon un pourcentage des coûts, possiblement 50%, plutôt qu'un montant fixe.**
Raisonnement: afin de ne pas diminuer l'intérêt de la subvention pour les moyens et grands projets, et afin de s'harmoniser avec les modalités des subventions équivalentes des autres administrateurs, toutes exprimées en pourcentages ([Énergir](#) 50%, [ÉcoPerformance](#) 50%, [HQ](#) 40% à 100%).
- **Rehausser le maximum accordable.** Raisonnement: afin de ne pas diminuer l'intérêt de la subvention pour les grands projets, et afin de se rapprocher des subventions équivalentes des autres administrateurs, sans nécessairement les évaluer (Énergir max. 50 000\$, [ÉcoPerformance](#) max. 75 000\$, [HQ](#) max. 50 000\$).

Volet projet

- **Pour les bâtiments participant à APH Select, rehausser la base de référence à l'équivalent du premier palier de points du [barème d'efficacité énergétique de l'APH Select](#).**
Raisonnement: afin d'être complémentaire à l'APH Select en encourageant les participants à aller encore plus loin, et d'ainsi diminuer l'opportunisme en reflétant la transformation de marché causée par la large présence du programme APH Select. Ceci, d'autant plus que l'appui de APH Select n'est pas comptabilisé dans le cadre de la règle du volet « projet » d'EGQ qui interdit que le cumul des aides financières dépasse 75% des dépenses admissibles » (source: [guide de programme](#), p.6), puisque APH Select n'offre pas une aide financière traditionnelle, mais une bonification de certaines conditions pour un produit d'assurance hypothécaire.
- **Rehausser le maximum accordable.** Raisonnement: afin de ne pas diminuer l'intérêt de la subvention pour les grands projets, et afin de se rapprocher des subventions équivalentes des autres administrateurs, sans nécessairement les évaluer (Énergir max. 1 M\$).
- **Proposer à la Régie une clause pour des dépassements exceptionnels du budget prévu du PGEE.** Raisonnement: afin de permettre d'admettre des grands projets ponctuels et de leur attribuer une aide financière conséquente et susceptible de les influencer, sans toutefois épuiser les fonds pour d'autres participants aux programmes commerciaux d'EGQ, considérant les règles de dépassements actuelles du budget du PGEE.

Notes: Pour les deux volets, une réflexion de conception de programme sera nécessaire afin de bien fixer les nouveaux paramètres détaillés. Par ailleurs, si les modifications proposées aux volets sont effectuées, en tout ou en partie, alors les taux d'opportunisme, révisés vers le haut pour certains segments dans cette évaluation, devront être réajustés en conséquence, afin de refléter les nouvelles modalités.

5.4 Recommandations secondaires

- **Inclure les firmes de génie dans les communications et le suivi post-réception de la demande**, si le client y consent.
 - *Raisonnement: éviter les délais inutiles, et s'harmoniser avec les pratiques de certains autres administrateurs (p. ex. Hydro-Québec).*
- **Mentionner explicitement les codes du bâtiment préconisés avec le lien URL vers le chapitre correspondant dans le guide du participant.** Par ailleurs, expliciter la permission d'utiliser ASHRAE A90.1-2010 Ann.G si le projet requiert déjà cette simulation pour une autre raison (avec preuve).
 - *Raisonnement: éviter toute confusion, telle qu'exprimée par un répondant. Par ailleurs, la permission de la simulation ASHRAE (ou tout du moins le fait de l'explicitement, étant donné qu'elle semble déjà acceptée) vise à faciliter le processus de simulation et donc à encourager la participation.*
- **Revoir la documentation du programme pour s'assurer qu'elle sollicite toutes les informations requises pour évaluer l'admissibilité.**
 - *Raisonnement: certaines informations nécessaires pour valider l'admissibilité ou le montant exact ne semblent pas être systématiquement demandées dans les formulaires, notamment les informations sur d'autres aides financières reçues/prévues par les participants. Celles-ci permettraient de vérifier l'application de la règle du programme d'EGQ qui statue que le cumul des aides ne doit pas dépasser 75% des dépenses admissibles totales.*
- **Diffuser plus largement l'information aux firmes de génie, non seulement à celles déjà connues ou actives, mais aussi dans des forums plus larges**, dans les limites des ressources disponibles. Par exemple: des événements du Réseau Énergie Bâtiment (REB), du Conseil Québécois des Entreprises en Efficacité Énergétique (CQ3E), ou d'autres événements pertinents.
 - *Raisonnement: rejoindre plus de firmes susceptibles d'être actives sur le territoire, au-delà de celles qui sont déjà impliquées dans le programme. Ceci, puisque certains répondants ont suggéré que le programme gagnerait à être mieux connu, notamment par les firmes qui ne sont pas locales.*
- **Inclure une rubrique explicite pour les consultants effectuant la révision des dossiers du volet « étude »** afin de s'assurer qu'ils commentent systématiquement la présence, ou non, d'économies découlant des études de faisabilité qu'EGQ pourrait se créditer.
 - *Raisonnement: le [PGEÉ 2025-2027](#) (p.40) mentionne qu'EGQ peut se créditer certaines mesures (comportementales ou PRI < 1 an), mais EGQ ne s'est crédité aucune économie pour ce volet au cours de la période 2021-2024, et cette recommandation vise à systématiser le suivi et la collecte de ces données.*
- **Aux fins de l'évaluation, réaliser les entrevues avec les participants dans les mois suivants la réalisation d'un projet « appuis »**, plutôt que tous les 3-4 ans, afin d'obtenir un taux de réponse plus élevé et des réponses plus détaillées et précises.
 - *Raisonnement: le nombre de participants est petit, les questionnaires existent déjà, et EGQ emploie de toute façon chaque année des consultants qui réalisent des évaluations, et qui pourraient donc réaliser ces entrevues. Les données seraient sauvegardées pour analyse lors de l'évaluation subséquente.*



NOUS NOUS ASSUMONS

Ce rapport a été préparé par Dunsky Énergie + Climat, une firme indépendante vouée à la transition énergétique qui s'engage à fournir des analyses et des conseils de qualité, intègres et impartiaux. Nos conclusions et recommandations sont basées sur les meilleures informations disponibles au moment où le travail a été effectué et sur le jugement professionnel de nos experts. **Dunsky est fière d'assumer son travail.**